**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Crise sanitaire et économique liée au Coronavirus (COVID-19)

Mesures de soutien aux apprentis et aux entreprises formatrices

Dans le contexte économique difficile que traverse le canton, le Conseil d'Etat a décidé d'apporter des mesures d'aide supplémentaires aux apprentis et aux entreprises formatrices. Six mesures viennent ainsi compléter la décision prise en mai dernier de prendre en charge la moitié du salaire des nouveaux apprentis. La prolongation du délai d'enregistrement des contrats d'apprentissage, l'encouragement à la création de réseaux d'entreprises formatrices ou de « Junior Teams » font partie de ces six actions prévues pour un montant de 3'207'000 francs. Ces mesures de relance s'inscrivent dans la volonté affichée du Conseil d'Etat de valoriser la formation professionnelle, comme mentionné dans les priorités du programme de législature (2017-2022).

Le Conseil d'Etat a pris six mesures de soutien et de relance de la formation professionnelle. Celles-ci visent à atténuer et si possible contrer les effets de la crise économique que vit le canton après plusieurs semaines de confinement et de grand ralentissement de l'activité économique. En mai dernier, le Conseil d'Etat avait déjà pris une décision forte en prenant en charge la moitié du salaire de tous les nouveaux apprentis engagés par les entreprises du secteur privé pour débuter une formation. Avec ces actions supplémentaires, le gouvernement veut faire face aux différentes prédictions qui indiquent actuellement un recul de 4% du nombre de places d'apprentissage sur le plan national, alors que pour le canton de Vaud, l'un des plus touchés par la pandémie, la perspective de perdre 1'000 places demande une action soutenue.

Deux mesures de soutien aux apprentis

Très concrètement, les apprentis voient leur délai pour être engagés dans une formation 2020-2021 prolongé du 31 juillet au 15 novembre. Le processus de recrutement des apprentis dans les entreprises a été fortement entravé dès la moitié du mois de mars et jusqu'à présent. Il s'agit donc d'offrir aux candidats et aux

entreprises l’opportunité de se rencontrer et d’effectuer les stages qui participent activement au processus d’embauche. Les jeunes qui auront déjà choisi un métier, mais pas encore trouvé de place d’apprentissage, pourront aussi commencer leur formation duale au sein de l’école professionnelle concernée lorsque des places sont encore disponibles. L’idée est de leur éviter un retard dans leurs apprentissages théoriques.

Quatre mesures de soutien aux entreprises formatrices

Les entreprises formatrices seront incitées à créer des réseaux d’entreprises qui permettent de répartir la responsabilité et la charge que représente la formation d’un apprenti dans les petites et moyennes entreprises. La formation mixte – qui consiste à effectuer une première année en centre de formation avant de poursuivre en entreprise – sera aussi consolidée et de nouvelles places de formation créées. Parallèlement, le modèle « Junior Teams » sera mis en avant, y compris à l’Etat de Vaud. Cette méthode consiste à placer une équipe de six à huit apprentis du même métier à différents stades de leur formation sous la responsabilité d’un formateur engagé pour les encadrer. Enfin, les apprentis qui auraient perdu leur emploi durant la période de pandémie seront encadrés, notamment par les commissaires professionnels et les conseillers aux apprentis, pour trouver des solutions et faire en sorte que leur formation puisse être menée à son terme.

L’ensemble de ces mesures pilotées par le Département de la formation et de la jeunesse présente un coût de 3.2 millions de francs. Des subventions fédérales liées à la Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 pourraient, projet par projet, contribuer aux financements des différentes actions de ce plan de relance pour un maximum de 2.3 millions.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 09 juillet 2020

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFJC, Cesla Amarelle, conseillère d'Etat
DEF, Lionel Eperon, directeur général de l’enseignement postobligatoire